

## EDITO

### 1er comme 2ème semestre 2008 : on ne lâchera rien

En cette reprise, tout le monde a encore la tête en vacances, aux souvenirs qu'elles ont laissés, à l'insouciance qu'elles procurent. Ah, les belles promenades, les siestes, les grasses matinées, les glaces mangées, quels souvenirs merveilleux !!!

Mais, pour tout le monde, le retour est assez brutal, avec son lot de mauvaises nouvelles, que se soit dans la boîte aux lettres, dans les médias, ou alors sur son lieu de travail.

Le gouvernement et notre ministère ne nous ont pas oublié durant tout ce temps. Ils ont continué à travailler, afin de faire accepter aux agents toutes ces réformes et celles à venir et réaliser les mesures déjà entérinées.

Mais, pour le moment, c'est toujours la même chose : Ne rien dire, se taire !!! A croire que la RGPP n'est plus là, qu'elle n'existe plus. Plus personne n'en parle, ou alors modérément.

Pourtant, elle est encore bien présente, puisque beaucoup de scénarios envisagés et entériné vont voir le jour pour le 1er janvier 2009, quitte à aller encore plus vite qu'au 1er semestre, sans prendre en compte l'avis du personnel, et l'intérêt du service public. L'essentiel est de faire ces réformes, coûte que coûte !!!

Mme Labourdette, ancienne conseillère du patrimoine de notre ministre Mme Albanel, et nouvelle directrice de la DMF a chaussée ainsi les bottes droites de son prédécesseur, sans état d'âme, elle passe la DMF et ses services à la moulinette.

Mais, jusqu'où iront-ils ? Vraisemblablement, ils ne seront satisfaits que lorsqu'ils auront tout détruit. Mais, c'est sans compter la détermination du personnel.

Malgré tout cela, nous espérons que vous avez passé de bonnes vacances, et nous vous souhaitons une bonne rentrée. Gardons le moral, restons soudés tous ensemble, et nous parviendrons à réaliser de grandes et belles choses dans notre ministère, et nous arriverons à faire reculer une grande partie de la RGPP.

## TOUT CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR SUR LA RGPP

établissement	actuel statut	évolution	observations	
Musée de l'Orangerie	SCN	Rattachement à l'EPA musée d'Orsay	Le rattachement ne serait prévu que pour début 2010, il est nécessaire notamment par un nouveau projet culturel et scientifique du musée d'Orsay de justifier ce rattachement.	Nous avons demandé à la directrice des réunions autant que besoin sur le rattachement de l'Orangerie à Orsay ainsi sur les créations des établissements publics et le resserrement des liens des SCN avec la RMN, en attente d'une réponse
Musée Picasso	SCN	Établissement public à caractère administratif	Lors de notre entrevue avec Mme Labourdette, nous n'avons pas eu des précisions quant au calendrier de création de l'EPA, courant 2009 ou 2010. Il est vrai que l'attention de l'administration se focalise sur les travaux du musée et de la fermeture au public, une réunion tout début septembre avec les personnels devraient préciser un peu mieux les modalités liées aux travaux (fermeture de salles, nombre d'agents devant rester...)	
Musée du château de Fontainebleau	SCN	Établissement à caractère administratif	Cet EPA pourrait voir le jour dès le 1er janvier 2009, suivant les souhaits de son actuel directeur. Mais, des décisions budgétaires concernant notamment l'emploi ne sont toujours pas arrêtées	
Musée de la céramique à Sèvres	SCN	Établissement à caractère administratif avec la manufacture de Sèvres	D'après Mme Labourdette, cet EPA pourrait lui aussi prêt pour le début de l'année 2009, le directeur de la manufacture semble quant à lui moins pressé.	
Centre de Recherche et de Restauration des Musées de France	SCN	?	Début juillet, la ministre communiquait sur un appel aux collectivités territoriales pour le futur centre de réserves, de restauration et de recherche. Sur ce dossier, Mme Labourdette était plus disserte, ayant suivi ce dossier précédemment en tant que conseillère auprès de la ministre, disserte mais pas convaincante : toujours aucun argument pour un meilleur service public pour fusionner trois missions et des entités différentes du ministère (LRMH, CRCC), regroupement mais acceptation qu'une partie du labo reste au Saut du Loup, évocation dans le dossier du futur centre d'externalisation des missions d'accueil et de sécurité	Nous avons interpellé la ministre sur ce sujet et obtenu un rendez vous avec elle sur ce sujet
Service des bibliothèques des archives et de la documentation générale des musées de France	SCN	SCN	Nous avons souhaité retenir l'attention de la directrice sur ce service, car peu souvent évoqué dans le cadre de la RGPP. La directrice a évoqué son attachement à ce service et souhaite défendre ses spécificités, elle nommera très rapidement un remplaçant à Isabelle Le Masne de Chermont	
MUCEM, ex ATP	SCN	EPCC ?	Nous avons rappelé notre regret que le musée soit fermé au public alors qu'une énième réflexion sur les missions du MUCEM soit commandée. Nous avons insisté sur la nécessité de ne pas transformer le MUCEM en musée des Beaux Arts, et de garder sa fonction originelle d'ethnologie	

Musée du Moyen Age, thermes de Cluny	SCN	Ces établissements devaient être touchés par la RGPP sous trois angles : resserrement des liens entre les SCN et la RMN, modification du statut du SCN, possible transfert en gestion ou en propriété vers les collectivités territoriales.
Musée de la renaissance, château d'Ecouen	SCN	Sur ce dernier point, une commission à l'instar de la commission Rémond pour le transfert des monuments historiques devait se réunir en début de l'été. Tel n'a pas été le cas, le président de cette commission, personnalité ayant une autorité scientifique incontestée de ses pairs, n'a toujours pas été désigné. Donc pour l'instant, le transfert de musées est ajourné.
Musée du château de Compiègne	SCN	
Musée de l'archéologie, château de Saint Germain	SCN	Le décret relatif à la création et à l'organisation des services à compétence nationale a été modifié le 30 juillet 2008. Cette modification précise que désormais le Conseil d'Etat ne vise plus les créations des SCN, ainsi les modifications des SCN peuvent donc être modifiées par décret simple. Cette version ne transforme donc pas les SCN sous le statut d' «agence», néanmoins cette « simplification administrative » fait sauter un verrou et facilitera les modifications ultérieures.
Musée du château de Malmaison	SCN	Enfin, concernant le resserrement des liens entre les SCN et la RMN, il existe plusieurs scénarios : notamment un resserrement financier (plus grand intéressement des SCN à leurs résultats financiers, introduction d'une souplesse de gestion pour les crédits) ou un resserrement opérationnel, qui ne nécessite pas de modifier les liens financiers ou organisationnels entre la RMN et les SCN et favoriserait un axe sur la communication et les publics, un axe sur le développement des ressources propres et un axe sur les modalités de programmation des expositions. Le musée Cluny pourrait se proposer comme volontaire pour expérimenter ces rapprochements.
Musée de la Porcelaine A. Dubouché	SCN	
Musée de la préhistoire des Eyzies de Tayac	SCN	
Musée Magnin	SCN	
Musée du château de Pau	SCN	
Musée Marc Chagall	SCN	
Musée Fernand Léger	SCN	
Direction centrale de la DMF		Sous l'égide du directeur de préfiguration, un certain nombre de réunions et de groupes de travail se sont tenus avant la trêve estivale. Il était nécessaire de déterminer le périmètre de la future direction générale du patrimoine au regard des autres directions et notamment du secrétariat général. Désormais, la directrice des Musées de France œuvre pour déterminer quelles sont les missions spécifiques de chacune des missions de la DMF, y compris pour les missions remplies actuellement par les agents de la Réunion des Musées Nationaux. Interrogée sur un possible déménagement des services de la DMF vers les Bons Enfants, la directrice a répondu qu'elle n'avait pas reçu pareille commande dans l'immédiat.

Le président de la République Nicolas Sarkozy présentait le 12 décembre dernier ses premières orientations de sa grande réforme de la Fonction publique, la **Révision Générale des Politiques Publiques**, dans le cadre du Conseil de Modernisation des Politiques publiques.

**Des axes majeures de réforme, plusieurs d'entre eux impactaient lourdement la DMF et la sphère muséale :**

- fusion de l'administration centrale de la DMF avec celle de la Direction des archives de France, de la Direction du patrimoine et de l'architecture pour créer une grande direction générale du patrimoine,- filialisation de certains services de la Réunion des Musées nationaux,
- création d'établissement public à caractère administratif pour certains musées,
- absorption dans un établissement public déjà existant comme le Louvre, Orsay ou Pompidou pour d'autres établissements,
- transfert en gestion ou en propriété à des collectivités territoriales pour d'autres encore musées, notamment en province,
- et finalement pour les derniers établissements non concernés par les précédents scénarios, rattachement à la Réunion des Musées Nationaux.

Mais, de la commande présidentielle et gouvernementale à la cacophonie des scénarios d'application de la réforme, il y avait un fossé béant.

## **La mobilisation des personnels au sein du ministère a contrecarré effectivement les plans méthodologiques de Cap Gemini.**

Car, avec les agents, la CGT n'a cessé de défendre tout l'intérêt et l'utilité d'un réseau des musées nationaux conforté, rénové pour être encore renforcé. La CGT n'a cessé d'affirmer aussi que la DMF devait être préservée dans une entité de ses mission

Prérogatives au cœur de ce réseau et pour ce réseau. Comme nous clamons aussi de façon constante que la RMN est bien l'autre pilier essentiel de ce dispositif muséal.

### **Qu'est ce qui nous attend donc aujourd'hui :**

fusion de la DMF au profit d'une direction générale du patrimoine,  
filialisation des agences commerciales de la RMN,  
rattachement du musée de l'Orangerie au musée d'Orsay,  
création de l'EPA musée Picasso,  
création de l'EPA château de Fontainebleau,  
création de l'EPA Sèvres avec le musée et la manufacture de Sèvres,  
resserrement des liens entre la RMN et les SCN.

Lors de la rencontre avec la directrice des musées de France en juillet, nous lui avons demandé de nous apporter des précisions sur le devenir de certaines structures de la DMF.

Nous vous avons livré ici un résumé des évolutions de différentes entités. ( voir tableau ci-dessus)

Rentrée oblige, les réunions de travail sur l'application de la RGPP vont reprendre bon train, notamment après les annonces budgétaires pour 2009 pour le ministère.

**Comme toujours, la CGT s'efforcera de participer à ces réunions et vous rendra compte via des assemblées générales dans les différents établissements ou via des tracts des évolutions de ce lourd dossier.**

-----Collectif musées

## **Compte-rendu de la réunion avec la nouvelle directrice de la DMF, Mme Labourdette, du 28 juillet 2008**

Cet entretien, à l'initiative de la CGT-culture, avec la nouvelle directrice de la DMF Mme Labourdette, ancienne conseillère patrimoniale de la ministre de la Culture Mme Albanel, avait pour but d'aborder quelques grandes problématiques concernant la DMF.

Les thèmes abordés lors de cette réunion furent, entre autres :

- **les problèmes d'effectifs**
- **la RGPP et ses conséquences**

### **Nous nous attardons ici sur le problème d'effectif.**

En 1er lieu, Mme la Directrice tient à nous préciser le nombre d'agents: au sein des SCN (Service à Compétence Nationale): 2027, et au sein même de la DMF: 135 agents.

**Nous lui demandons comment elle souhaite concilier la notion de service public, malgré la baisse des effectifs, des budgets et des créations de nouveaux espaces ouverts au public.**

### **Nous lui informons quelques problèmes très concrets découlant du sous effectif :**

- ▶ Les salles fermées dans les musées, comme à St Germain, l'Orangerie...
- ▶ Les salles accessibles seulement dans un circuit de visite, comme à Fontainebleau...
- ▶ Les musées fermant le midi désormais, alors qu'ils étaient ouverts en continue en haute saison, comme Dijon, Ecoen...
- ▶ Les musées obligés de fermer une journée par semaine, ce qui n'était pas le cas avant, comme Pau,
- ▶ Problèmes des mutations, qui sont de plus en plus refusées à cause du sous effectif chronique dans les établissements ( voir compte-rendu de la CAP de juin 2008 ).
- ▶ Des surfaces plus grandes à surveiller pour un agent.

Suite...

**A tous ces problèmes, elle nous répond que ce n'est pas dans l'air du temps de créer des postes de fonctionnaires.** Les seuls départs en retraite qui seront remplacés à 100% sont les conservateurs. Concernant les autres filières, le non remplacement d'1 agent sur 2 partant à la retraite s'appliquera, suivant la politique du gouvernement. **Donc, pas vraiment de solution.**

**1er placebo :** Développer le recours aux technologies : mise à distance, alarme, vidéo-surveillance, dans le plus possible d'établissements, alors que rien ne remplace la présence humaine en salle.

**2ème placebo :** La solution de l'externalisation. Sans avoir un recours systématique à l'externalisation, Mme Labourdette ne cache pas que c'est un moyen pour concilier l'ouverture des établissements et la diminution des effectifs.

**Nous lui avons demandé s'il existait de nouveaux projets d'externalisation.** Elle nous a répondu par la négative. Nous avons demandé d'examiner au CTP de la DMF un bilan des externalisations actuelles au sein de la DMF.

**Toutefois, il existe un domaine d'externalisation dans lequel la DMF s'engouffre, c'est celui du ménage.** Par le biais de l'externalisation du ménage, les plannings des agents de surveillance sont revus, puisque l'administration estime alors qu'ils n'ont plus besoin d'être aussi nombreux les jours de fermeture du musée. Ainsi les agents sont plus présents les jours d'ouverture au public.

**Nous lui avons aussi demandé si elle comptait respecter les engagements pris par l'ancienne Directrice, sur les protocoles d'accord concernant les effectifs,** comme celui du musée Picasso, et de Versailles. Elle nous répond par l'affirmation. Nous insistons fortement sur le respect de ces protocoles, notamment pour Versailles, dont celui-ci n'a pas été respecté, durant les années 2006 et 2007.

**Mais encore une fois, comment va-t-elle faire sans les créations de postes?**

Nous lui rappelons que nous demandons que ces emplois soient pourvus par des créations nettes d'emplois.

**Effectivement, nous désapprouvons la redistribution des postes :** prendre les postes budgétaires libres dans les musées, cela aggraverait le sous-effectif déjà existant dans les établissements où ils seraient piochés.

Mme la Directrice, nous indique que pendant la fermeture du musée Picasso pour travaux, ces agents seront affectés dans les musées intramuros de Paris ou de proche banlieue. Ce qui permettra à l'administration de remédier partiellement et pour une courte durée au sous-effectif dans les musées. Logiquement, à la fin des travaux, ceux-ci regagneront leur affectation d'origine, si d'ici là l'externalisation n'aura pas gagné du terrain. Soyons donc extrêmement vigilant à la fermeture du musée Picasso.

**Nous lui évoquons la très forte baisse budgétaire concernant le renfort de vacataires saisonniers et des problèmes que cela a engendrés** ( fermeture de musée pendant la pause déjeuner, problème pour donner les vacances aux agents et du coup, pour réaliser les plannings, etc....

Nous apprenons que la DMF argumentait dans la même période ses besoins en vacances / contractuels. Mais , réponse surprenante de la DMF : **Il y a de fortes chances que ces difficultés de budget vacances se reproduisent l'année prochaine. Par conséquent, il faudrait penser dans l'avenir à ne donner que 15 jours de vacances l'été aux agents, comme cela peut se faire au CMN, et éventuellement revoir les plannings des musées.**

**Pour la CGT-Culture, il n'en est pas question.**

Par ailleurs, la CGT-Culture l'informe que les E.P n'ont pas respecté la note de la secrétaire générale de la DAG de janvier 2008, concernant ce point. Ils ont recruté autant de vacataires que les années précédentes.

Nous constatons qu'il y a 2 vitesses, des inégalités selon si l'agent est dans un E.P ou un SCN. C'est inadmissible !!!**La DMF doit donc mieux jouer son rôle de tutelle sur le E.P, et veiller que des écarts ne s'accroissent entre les E.P et les SCN.**

**En conclusion sur ce thème, nous pouvons dire que l'avenir semble bien sombre pour le monde des musées, et pour les agents y travaillant. Nous n'avons pas fini de manger notre pain noir, si nous ne décidons pas ensemble de refuser cette fatalité du sous-effectif.**

# Chroniques Impériales du musée château de Fontainebleau

## **En mai ne fais pas ce qu'il te plaît.**

A la mi mai, il ne faisait pas très beau sur Fontainebleau, temps instable, nuages s'amoncelant dans les cieux, chaleur moite, ambiance électrique. Un orage se préparait surtout pour les agents du SCN. En effet, le directeur décida de convoquer une quinzaine d'agents, titulaires et vacataires, dont le tort à ses yeux était d'être trop souvent absents. En fait, trop souvent malade !!! Les arrêts de travail étant dans 90% des cas des congés maladie. Bref, il fallait remettre au pas tous les soldats de la Grande Armée, avant d'entamer de nouvelles campagnes.

Trop souvent absents ??? Mais, au regard de quel seuil, de quelle limite ? Réponse du directeur : « au regard de la moyenne des arrêts maladie pris en France, c'est-à-dire 5% du temps travaillé » ! Au-delà de cette limite, la direction considère qu'il s'agit d'une « anomalie » qu'il faut s'attacher à corriger avec l'agent concerné !

Voilà donc mise en place une nouvelle jurisprudence bellifontaine, un nouveau code, totalement déconnectée du droit du travail.

Il va de soi que cette façon de procéder est déontologiquement assez douteuse pour plusieurs raisons : le congé maladie est l'un des droits inscrits à l'article 21 du Statut de la Fonction Publique et qui ne souffre aucune restriction de ce genre. Les arrêts maladies sont prescrits par des professionnels de la santé, auquel aucun directeur d'établissement ne peut se substituer. Mais, le plus grave dans cette affaire est l'attitude de la direction qui, composée lors de ces entretiens du directeur et de 2 autres personnes, obligeait l'agent à justifier ses arrêts maladie, en essayant en quelque sorte de le culpabiliser en faisant retomber sur ses épaules les problèmes de sous-effectif qui comme tout le monde le sait est un problème beaucoup plus général.

Lors de ces convocations, la direction n'hésita pas à utiliser tous les moyens de pression, voir de chantage sur les agents : mise en doute de la compatibilité de l'agent avec la fonction exercée en sein du SCN, menace de changement de poste de travail ou de non reconduction d'un contrat, invitation pour certains à envisager un départ sur un autre site et évidemment pour tous ( y compris ceux non convoqués) le message était très clair : être malade, pourquoi pas, mais avec parcimonie et pas n'importe quand !

## **Mon troc en plumes.**

Intimidations lors des convocations de la mi mai, relations assez tendue avec la direction, charge de travail en augmentation constante depuis plus d'un an (ouverture de nouveaux espaces, allongement de la durée d'ouverture du château durant 2 mois supplémentaires sans les compensations attendues, etc....) autant d'éléments qui n'incitaient pas à la sérénité sur le site.

Comme une coïncidence troublante, la C.A.P de juin dernier enregistra 7 demandes de mutation de la part d'agents de Fontainebleau, du jamais vu depuis le 1<sup>er</sup> Empire. Enfin ! la direction du SCN de Fontainebleau allait pouvoir en profiter pour « dégraisser » de ses effectifs les agents non compatibles avec sa nouvelle politique et qui ayant bien reçu le message avaient, pour certain d'entre eux, décidé d'aller voir ailleurs.

Mais là, coup de théâtre vaudevillesque ! Personne ne bouge : La direction du SCN a cru bon assortir les demandes de mutations de 7 avis défavorables ! Comment faire pour les personnels qui à l'avenir voudraient quitter le site ? Réponse de la direction : « le troc, oui le troc d'agent », pardon, « oui, c'est très simple, si un agent veut quitter le SCN il doit s'arranger avec un autre agent du ministère qui veuille bien demander sa mutation à Fontainebleau : un agent peut partir si un autre agent arrive : le troc ». Avis aux amateurs... de sensations fortes.

Suite...

## De l'EPO pour l'EPA.

Comme tout le monde le sait depuis l'annonce du Conseil de modernisation du 4 avril dernier, le statut des SCN de la DMF va changer ; changer en quoi, personne ne le sait encore vraiment avec exactitude. 4 établissements ont pourtant leur avenir radieux tout tracé : l'E.P.A (Etablissement Public Administratif), parmi ces établissements Fontainebleau.

Décision prise en avril, approbation des statuts pour l'érection du site de Fontainebleau en Etablissement Public en... septembre, au CTP local puis à celui de la DMF le 22 du même mois! c'est-à-dire 6 mois pour tout préparer ! Là encore du jamais vu. En effet, le défi décoiffant est le suivant : le 1<sup>er</sup> janvier 2009, le SCN de Fontainebleau devient définitivement un EPA et consacre par là, on pourrait même dire sacré, les vœux non dissimulés et les efforts évidents du directeur de l'établissement. La direction aura désormais les coudées franches.

Mais, l'avenir proche semble renfermer quelques interrogations inquiétantes : d'après la direction du site elle-même, le passage en EPA se fera à budget constant et aucun apport en personnel administratif (au niveau comptable, juridique, ressources humaines...) n'est à l'ordre du jour pour l'instant, de plus le personnel RMN travaillant sur le site, ne connaît toujours pas le sort qui lui est réservé.... C'est donc la tactique de la marche forcée et de la précipitation brouillonne qui a été choisie, sans que l'on sache d'ailleurs officiellement pourquoi. Changer le statut d'un établissement en si peu de temps, cela relève d'un défi aussi effrayant que de monter le col du Galibier en tricycle. Aux dernières nouvelles le ministère ne fournit pas d'EPO mais seulement de l'EPA.

**Evidemment la CGT-Culture à tout de suite interpeller la DAG, et plus particulièrement le service du personnel de l'accueil-surveillance ( le SPAS), ainsi que la DMF, par un courrier officiel, sur cette manière de diriger un établissement, de se comporter envers les agents. Ceci n'est pas digne d'un grand fonctionnaire, d'un chef d'établissement , qui plus est, aspire à devenir le président du futur Etablissement Public de Fontainebleau.**

**Affaire à suivre. Comptez sur nous, pour ne pas laisser tomber cette affaire dans les oubliettes.**

-----collectif musées

## Compte-rendu sur l'externalisation de l'Orangerie

**Le 24 décembre 2007**, la Directrice des Musées de France adressait un courrier aux personnels du Musée de l'Orangerie afin de réaliser un bilan du fonctionnement depuis sa réouverture et de nouvelles perspectives relatives aux horaires d'ouverture.

**Le 18 janvier 2008**, les organisations syndicales étaient convoquées dans le cadre du CTP (groupe de travail) pour nous annoncer le futur de l'Orangerie. Il est important de préciser que seule la CGT-Culture était présente.

**Le 23 janvier**, la DMF présente le projet aux personnels :

- Suppression des postes statutaires (10) non pourvus à ce moment là,
- Suppression des vacataires temps-plein (complément des postes titulaires promis, mais non respecté par le ministère)
- Suppression d'un nombre incertain de vacataires week-end,
- Mise en place de la sous-traitance pour la surveillance en salle,
- Tout cela doit être en fonctionnement pour le 1<sup>er</sup> avril 2008.

A partir de cette dernière date, l'établissement devra ouvrir dès 9h du matin, au lieu de 13h avant, afin de pouvoir accueillir les individuels et les groupes et cela à la demande de la Réunion des Musées Nationaux ( RMN).

En effet, la RMN ayant perdu du chiffre d'affaire (1million € pour l'année 2007,selon elle) a demandé à la DMF le changement d'horaire d'ouverture du musée de l'Orangerie, tout en proposant de payer elle-même la prestation de la sous-traitance.

Il faut savoir que le musée pouvait ouvrir dès le matin, avec les nouveaux horaires, avec les effectifs qu'il avait à ce moment là (24 agents titulaires et vacataires) sans faire intervenir la moindre sous -traitance.

L'action menée par la CGT lors du CTP du 1<sup>er</sup> février contre la RGPP(engorgement de la DMF) nous a permis d'évoquer le problème de l'Orangerie, qui semble t-il n'avait rien à voir avec la RGPP.

Il n'empêche que la réduction des effectifs ,elle, est bien réelle.

Suite...

Le CTP ne s'étant pas tenu, il y a eu report de la mise en place du projet pour le 6 mai 2008.

Les décisions de la Direction de l'Orangerie et de la DMF devaient être une amélioration de l'amplitude horaire d'ouverture du musée à l'ensemble des publics, mais également une modification des plannings des agents.

Plusieurs solutions avaient été envisagées par la DMF dont :

- Le projet étant de ne plus recourir à des postes de vacataire à plein-temps.
  - Fonction et rôle très limité des agents de l'état de la filière accueil-surveillance (cf tableau ci-dessous)

<b>avant</b>	<b>Les missions</b>
24 agents surveillances postés (titulaires et vacataires)	surveillance des salles et contrôle vigipirate et hall d'accueil
14 agents d'intervention	Intervention/encadrement/pcs
4 agents d'accueil	Comptoir information
20 vacataires week-end	Surveillance des salles et contrôle vigipirate et hall d'accueil
2 agents de la sous-traitance	Gestion des files d'attente

<b>Futur propositions de la direction</b>	<b>Les missions</b>
10 agents surveillance postés (5 poste à l'instant T)	Gestion des files d'attente et contrôle vigipirate et hall d'accueil
16 agents d'intervention	Intervention/encadrement/pcs
10 vacataires week-end	Gestion des files d'attente et contrôle vigipirate et hall d'accueil
6 agents d'accueil	Comptoir information
8 agents de la sous-traitance	Surveillance des salles

**Le 15 février**, la CGT avec le personnel de l'Orangerie a obtenu une entrevue avec la Directrice des Musée de France afin de discuter et négocier les emplois des agents du musée et les postes de la fonction publique.

**Le 14 mars 2008**, une partie des revendications portés par les agents du musée et par la CGT-Culture a été acceptée (augmentation des effectifs, la conservation de la surveillance des collections tenus par les agents de l'Etat) mais la sous-traitance est toujours là et conserve la gestion des files d'attente et le contrôle vigipirate. L'augmentation des effectifs de 10 à 14 agents titulaires et l'assurance de remplacer les départs.

**Dans le même temps**, l'intersyndicale Culture et des salariés du ministère organisent une journée « entrée gratuite » par le blocage des caisses au musée de l'Orangerie.

Au final, nous aurons 16 agents titulaires, le maintien de l'ensemble des postes de vacataire week-end ainsi qu'une amélioration d'une partie des plannings.

A ce jour, l'effectif est de 16 agents titulaires.

**Ceci est une merveilleuse victoire des personnels du musée de l'Orangerie, soutenue par la CGT-Culture**

-----collectif musées

## **Congés annuels des vacataires: bénévolat non volontaire**

Finis le temps des vacances, du moins pour ceux qui en ont bénéficié !

Bientôt un siècle après le Front Populaire (1ers congés payés annuels en 1936), les vacances, loin d'être un droit, restent un privilège pour certains ; et ce pas uniquement en fonction du portefeuille, même si on connaît tous la différence entre 2 semaines en camping à Palavas et 2 mois sur un yacht au Bahamas, mais en fonction de son lieu de travail...

**Il est absolument aberrant de constater la disparité quasi abyssale concernant l'octroi des jours de congés annuels des vacataires permanents, « caste » ô combien utile, au sein de nos musées.**

Suite...

**Collectif musées-----page 8**

**Quelle naïveté de supposer qu'à contrat identique (84h30/mois) pour des fonctions similaires (accueil, surveillance et sécurité), il y ait un semblant d'équité.** Par exemple, 12,5 jours pour Cluny, 16 à Malmaison, 18 à Guimet....

**Grâce à la C.G.T. Culture, une harmonisation a été ébauchée lors du C.T.P. de mars 2008,** où il a été décidé que **les vacataires auraient au minimum 16, voire 18 jours de congés annuels,** mais il semblerait que le « papier officiel » soit toujours en apnée dans les eaux profondes de l'administration et ne parvienne pas à nos chefs de services ...ou bien s'est-il noyé ?

Pour l'année 2008, il a été accordé 16 jours de congés annuels aux vacataires de Cluny, mais est-ce réellement ce qui leur est dû ? Certes , restrictions budgétaires obligent, **l'effectif des saisonniers s'est réduit comme peau de chagrin ces dernières années, mais est-ce aux vacataires permanents de pallier ce manque,** ou tout simplement au manque de personnel en étant spoliés sur leurs congés.

Cette inégalité a été pointé à la DMF au printemps 2007, aucune compensation n'a été prévue par la DMF : **les vacataires permanents ont été des " bénévoles non volontaires ", ou plutôt des " serfs "** de la culture dans ce beau musée du Moyen-Age.

**Nous demandons rapidement que la DMF rédige une circulaire sur les congés annuels afin qu'elle soit produite dans chaque service et auprès de chaque agent.**

-----collectif musées

## **Rupture du contrat de Partenariat Public Privé au Château de versailles**

**Le contrat de partenariat signé en février 2007 par Madame Albanel, alors présidente de l'établissement public du Château de Versailles a été rompu par son successeur Monsieur Aillagon .**

Le constat que le syndicat CGT de Versailles dresse de cette triste expérience est sans appel.

En effet, **le but de ce type de marché public n'est autre que de céder aux entreprises privées des missions de service public.**

**Les dysfonctionnements nombreux et graves sur les prestations relevant du partenaire privé mettaient l'Etablissement Public dans une situation trop insupportable,** notamment parce qu'ils avaient un impact fort sur les recettes de l'Etablissement, sur les conditions de travail de son personnel et sur les professionnels du tourisme avec lesquels l'Etablissement travaille quotidiennement.

Rappelons que ce contrat portait, entre autre, sur le standard, le logiciel des caisses, les réservations des groupes. Il était aussi chargé de mettre en place des distributeurs automatiques de tickets d'entrée et des écrans d'informations pour le public, qui d'ailleurs, n'ont jamais été installés.

**D'autre part, la mise en place du PPP avait comme effet pervers de diminuer considérablement l'autorité de l'Administration sur les sous-traitants chargés de la mise en œuvre des dispositifs, car il n'y a pas de relation directe, mais un passage obligé par le partenaire privé détenteur du contrat de partenariat.**

Suite...

L'Administration de Versailles a donc du se rendre à l'évidence et rompre le PPP, et **revenir à des marchés publics classiques, comme le demandait le SCHADOV-CGT et la CGT Culture**, et reconnaissant par ailleurs la véracité d'une très grande partie des arguments développés par la CGT lors d'un CTP sur ce sujet.

**Le contrat de Partenariat Public Privé n'est donc ni efficace techniquement, ni rentable économiquement, et nous espérons que les dirigeants des services publics qui sont tentés par ce type de contrat, regardent attentivement l'expérience versaillaise .**

-----collectif musées

## **DATE DES CAP**

**N'HESITEZ PAS A CONTACTER VOS ELUS CGT**

<b>CAP DES ADSM</b>	<b>23 octobre 2008</b>
<b>CAP des secrétaires administratifs</b>	<b>30 octobre 2008</b>
<b>CAP des ATMC</b>	<b>02 décembre 2008</b>
<b>CAP des TSCBF</b>	<b>03 décembre 2008</b>
<b>CAP des techniciens d'art</b>	<b>11 décembre 2008</b>
<b>CAP des adjoints administratifs</b>	<b>16 décembre 2008</b>
<b>CAP des secrétaires de documentation</b>	<b>17 décembre 2008</b>
<b>CAP des chargés d'études documentaires</b>	<b>19 décembre 2008</b>

-----collectif musées

**Pour tout contact concernant le secteur musée  
et le collectif musée :**

**DAVID MAILLARD, tous les lundis, mercredis et vendredis par :**

**Téléphone : 01.40.15.51.70**

**Fax : 01.40.15.51.77**

**Mail : [cgt-musees@culture.gouv.fr](mailto:cgt-musees@culture.gouv.fr)**

## **POUR INFORMATION**

**Veillez trouver en page centrale deux pétitions. L'une concernant le service public, s'intitulant « Le service public est notre richesse », pour sauver le service public en cette période de RGPP.**

**La 2ème pétition concerne le C2RMF, qui s'appelle « Pour une Recherche et une Restauration Publique au sein du ministère de la Culture ».**

**N'hésitez donc pas à les faire signer autour de vous ( collègue, amis, famille, etc...) et à les retourner à la CGT-Culture, par courrier, ou fax, dont vous trouverez les coordonnées en 1ère page de ce journal.**



## ***Je prend contact pour adhérer à la CGT-Culture***

Nom : .....

Prénom : .....

Titulaire  Non-titulaire CDI  CDD

Indice majoré ou salaire net mensuel .....

Service / Etablissement : .....

Adresse administrative : .....

.....

Téléphone : .....

Courriel : .....

**A retourner à la CGT-Culture 12 rue de Louvois 75002 Paris Fax : 01 40 15 51 77**